

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2019.01 du 15 janvier 2019 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930011S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N2017-04 du 28 février 2017 portant nomination à l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Tunesi, directeur des ressources humaines nationale, à l'effet de présider la séance de la commission santé, sécurité et conditions de travail centrale de l'Établissement français du sang se tenant le 16 janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 janvier 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS